

## ASSEMBLEE DU CERCLE ELECTORAL DU JURA BERNOIS DU 2 AVRIL 2014, A 17H, A L'ECOLE PRIMAIRE DE TAVANNES

**Présidence** : M. Thierry Porée, président

**Présences** : une trentaine de membres et 3 invités: Mme Gertrud Hachen, MM. Christoph Zürcher et Jürg Oesch de la Commission administrative

**Excusés** : Mmes Christiane Fridelance Josette Houriet, Jacqueline Paratte,  
MM. Antoine Jeker, Jacques Paroz et Gérard Paratte

### 1. Souhais de bienvenue

Le président salue l'assistance, en particulier Mme Hachen, MM. Zürcher, Oesch, et Aurèle Schleppey de la Commission d'administration, ainsi que MM. Alain Jobé et Peter Gasser du SEJB. Il remercie chacun d'être venu au moment où les citoyens s'appêtent à se prononcer sur la loi sur les caisses de pension cantonales.

### 2. Procès-verbal de l'assemblée générale du 1er mai 2013

Ce procès-verbal est adopté sans modifications avec remerciements à son auteur.

Scrutateurs : MM. Francis Membrez et Aurèle Schleppey.

### 3. Elections

Le président et le secrétaire en exercice ont souhaité se retirer après 8 ans de fonction. M. Alain Jobé qui occupait la vice-présidence est nommé président et M. Hans Bexkens, secrétaire. Tous deux sont de Bévillard. M. Francis Baour, vice-président de l'Assemblée des délégués et M. Peter Gasser, co-président du SEJB sont élus pour un nouveau mandat.

### 4. Examen de l'ordre du jour de l'Assemblée des délégués de la CACEB du 14 mai

La parole est donnée à M. Schleppey qui nous donne d'abord quelques chiffres :

Au 31 décembre 2013, nous comptons 16'445 assurés actifs pour 6'761 retraités. La fortune s'est accrue de 295 mio. de CHF au cours de l'an dernier pour atteindre 5'879 mio. de CHF. Le capital de prévoyance nécessaire est fixé à 7'257 mio. de CHF. La lacune de couverture se monte à 1'377 mio. de CHF. Le taux d'intérêt technique (TiT) a été abaissé à 3,00 % alors que celui de la Caisse du Personnel de l'Etat a passé à 2,5%. La CACEB a refusé d'abaisser le sien à ce niveau. Le degré de couverture qui était de 83,71% est descendu à 81,01% à cause de l'abaissement du TiT. Le rendement a baissé de 8,53% à fin 2012 à 6,33% à la fin de l'année suivante.

En adoptant le principe de la primauté des cotisations, le but visé est d'atteindre une couverture de 100% en 20 ans. Le canton devra signer une reconnaissance de dette, car la lacune de couverture devra être résorbée en 40 ans par le prélèvement de cotisations de financement, appelées cotisations d'assainissement jusqu'à présent prélevées sur les traitements des enseignants actifs. Il n'y aura plus de cotisations pour augmentations de salaire, car elles seront comprises dans les cotisations ordinaires. La rente correspond à 60% du dernier salaire assuré. Les enseignants qui prendront une retraite anticipée subiront une perte sévère. Comme les retraités ne participeront pas à l'effort de recapitalisation, le canton devra amortir la dette en versant annuellement au minimum 1/40e pour payer les intérêts sur le solde de la dette. Le canton est compétent pour fixer les cotisations de financement et la répartition entre employeur et assurés. La Commission administrative est habilitée à fixer le taux de conversion, le capital de décès et les rentes des partenaires.

#### Réglementation transitoire

Au moment de passer de la primauté des prestations à celle des cotisations, les enseignants qui

atteindront 65 ans à fin 2014, toucheront une contribution de transition sous la forme de 10 versements annuels financés par le canton pour autant que la rente calculée sur la base de la primauté des cotisations soit plus basse que l'autre. En cas de décès, on prendra en compte les crédits annuels manquants pour le calcul de la prestation aux survivants. En cas d'invalidité, la totalité de la contribution de transition sera versée immédiatement. En prenant une retraite anticipée ou en sortant de la caisse, l'enseignant perdra les crédits manquants.

### **Influence du référendum**

Projet principal : Changement de primauté;

capitalisation partielle, degré visé : 100% en 20 ans;  
reconnaissance de dette du canton : 602 mio.de CHF;  
cotisations de financement: 1,5% du salaire assuré;  
répartition assurés / canton : 42 :58  
contribution de transition du canton : 500 mio.de CHF.

Projet alternatif : Identique au projet principal mais avec les divergences suivantes :

reconnaissance de dettes 437 mio.de CHF;  
cotisations de financement: env.2,3%;  
répartition assurés / canton : 50 :50 .

Double NON : La législation actuelle reste en vigueur avec le maintien de la primauté des prestations. L'assainissement devra être réalisé en 10 ans selon le droit fédéral. Les cotisations seront plus élevées et atteindront env. 5,8% pour les assurés et 8,7% pour le canton.

### **Avantages du nouveau plan de prévoyance**

Le plan de prévoyance proposé par la CACEB prévoit l'obtention d'une rente de partenaire plus élevée et, pour les concubins âgés de plus de 45 ans avec 5 ans de vie commune ou des enfants en commun, une rente analogue à celle des veufs /veuves alors que ces derniers n'avaient droit à aucune rente dans le cadre de la loi actuelle. Un capital de décès est accordé à la veuve, au partenaire ou à des personnes à charge, s'il n'y a pas de rente de veuve. Il n'était rien prévu jusqu'à présent.

### **Plan de communication en cas d'acceptation de la nouvelle loi**

Juin 2014 : informations de Nexus 1/2014.

17 septembre: information pour le Cercle électoral du Seeland au gymnase de Bienne.

24 septembre: information pour le Cercle électoral du Jura bernois à la salle communale de Tavannes.

Septembre : brochure d'information.

Novembre : informations de Nexus 2/2014.

Nov./déc. : comparaison individuelle primauté.des prestations / primauté des cotisations.

Fév. 2015 : certificat de prévoyance en prim.des cotisations.

## **5. Propositions à l'assemblée**

Notre cercle électoral insiste sur la création d'une base légale afin d'introduire, dans la loi, un article en faveur de la constitution d'un fonds pour l'indexation des rentes. Cette proposition est acceptée par 27 oui.

Proposition du cercle électoral du Seeland qui sera présentée à l'A.D. : Il est demandé au personnel chargé des investissements de la CACEB de veiller à ce qu'ils choisissent des

entreprises qui offrent de bonnes conditions de travail à leurs employés et qui respectent la nature. Cette exigence est difficile à appliquer, car les fonds de placement touchent plusieurs entreprises qui sont très mal connues. La CACEB investit beaucoup dans l'immobilier où règne une certaine éthique. Le président propose de donner carte blanche aux délégués qui voteront en fonction des arguments qui seront présentés à Berne.

Motion de notre cercle électoral : Dans les hautes sphères de la Confédération, on souhaiterait écarter les retraités des administrations et des organes dirigeants. Nous demandons que les retraités puissent continuer à être éligibles à l'Assemblée des délégués, au bureau de cette assemblée et à la Commission administrative. Cette motion acceptée par notre cercle, sera soumise à l'AD du 14 mai 2014.

Elections à la Commission administrative :

Nous soutiendrons les candidatures de M. Stephan Wacker d'une commune voisine de Langenthal, président du cercle électoral de Haute-Argovie, et de M. Hermann Hostettler, président du cercle électoral de Berne-Sud.

M. Baour prie les membres présents d'inciter ceux qui ne sont pas enseignants à voter 2 x oui et surtout de mettre une croix pour donner la préférence au projet principal. Il ajoute que les employés de l'Etat ont besoin d'une retraite correcte pour les remercier des services rendus. Les fonctionnaires payent plus de la moitié des impôts du canton.

Des remerciements sont adressés au président et au secrétaire qui termineront leur mandat à fin juin et des félicitations sont présentées aux nouveaux élus.  
L'assemblée se termine par un apéritif.

CERCLE ELECTORAL DU JURA BERNOIS DE LA CACEB

Le président :

Le secrétaire :

Thierry Porée

Claude Jeandupeux